

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Une reprise de flambeau et de nouveaux défis	2
PARTIE 1	3
Bilan 2022 : Ingénierie de projet et structuration	3
Structuration des RH	3
Le CA	3
L'équipe salariée	3
Identification & installation des locaux.....	4
Extension du réseau de soins de ville / Conventionnements avec les partenaires	4
Mise en place d'un outil métier : Développement du Système d'Informations	6
Structuration budgétaire et financière	6
VERS UNE INSTRUCTION MINISTERIELLE PORTANT CAHIER DES CHARGES DES PASS DE VILLE	6
Comité de pilotage 2022	7
PARTIE 2	8
Bilan 2022 : Développement de l'activité opérationnelle	8
Contexte d'intervention en 2022.....	8
Les inégalités sociales de santé à Marseille	8
L'implantation de la PASS de ville Marseille en 2022	9
L'activité 2022	10
Permanences d'accueil du public	10
File active	10
Profils de la file active.....	11
L'accueil en permanence PASS de ville	12
Conclusion	20
De nouveaux défis !	20

Introduction

Une reprise de flambeau et de nouveaux défis

La PASS de ville Marseille est une association à but non lucratif - loi 1901, née à l'été 2021 dans le but de pérenniser à Marseille un projet pilote réussi - co-porté depuis 2019 par Médecins du Monde et l'Union des Médecins Libéraux en PACA – et récompensé par le Prix de l'innovation en santé en 2020.

En 2022, à l'issue de ces trois années au cours desquelles le dispositif PASS de ville avait permis à près de 2400 personnes dépourvues de couverture maladie d'être soignées sans avancer les frais - une solution pour lutter efficacement contre le renoncement aux soins, qui touche particulièrement les plus démunis – l'association la PASS de ville Marseille ambitionnait de **continuer cette double mission d'accès aux droits et aux soins**, en levant les barrières administratives, linguistiques, financières qui excluent de la santé.

Ainsi, lors du dernier comité de pilotage du 18 novembre 2021, l'année 2022 se dessinait autour de deux axes :

- **Une phase d'ingénierie et de structuration à l'issue du transfert de dispositif**
- **Une phase d'amorçage opérationnel avec une reprise de nos missions d'accès à la santé dès le second semestre 2022**

Un calendrier et des objectifs respectés en 2022 auxquels se sont ajoutés de nouveaux défis et de belles réussites.

PARTIE 1

Bilan 2022 : Ingénierie de projet et structuration

Structuration des RH

Le CA

En 2022, le CA jusqu'alors constitué des 3 membres fondateurs de l'association a été modifié, suite au départ pour des postes salariés au sein de l'association, de la Trésorière Delphine Visentin et de la Secrétaire Delphine Payen-Fourment.

Ainsi, en septembre 2022 s'est tenu un conseil d'administration extraordinaire qui a élu 6 nouveaux administrateurs dont les compétences, l'expertise et les parcours engagés au service de l'accès aux soins et aux droits de santé sont un véritable atout pour l'association :

- Jermain Roqueplan, assistant social,
- Géraldine Guarinos, médiatrice en santé et Secrétaire LPDVM
- Jean-Philippe Brun, dentiste
- Audrey Balsamo, responsable admin-finance et Trésorière LPDVM
- Maeva Jego, médecin généraliste
- Jérémy Khouani, médecin généraliste

Simon Lavabre demeure Président de l'association.



L'équipe salariée

L'année 2022 a été marquée par les premiers recrutements de salariés pour l'association.

Ainsi, Delphine Visentin a démarré en mai 2022 sur le poste de co-directrice et coordinatrice santé. Elle a été rejointe par Faustine Villard, chargé de mission accompagnement des publics & veille sociale le même mois, puis en septembre par Delphine Payen-Fourment, également co-directrice et coordinatrice technique, enfin en novembre par Lila Chebbah en CDD de médiatrice en santé¹

¹ Ce poste a été occupé pendant un mois par Zoya Atwi en octobre 2022



L'association a également cherché ses locaux au 1^{er} semestre 2022. Ces derniers se situent au 42 rue Liandier dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille. En juin, la signature du bail a été suivie de travaux pour emménager l'espace. La seconde partie des travaux a pu être effectuée en fin d'année 2022 offrant un espace d'accueil du public aux activités de l'association.



Extension du réseau de soins de ville / Conventionnements avec les partenaires

Après l'arrêt de l'activité opérationnelle fin 2021, les professionnels de santé partenaires se sont mobilisés au 1^{er} trimestre 2022 pour capitaliser les retours d'expérience pour :

- recenser les points qui ont fonctionné et ceux qui mériteraient d'être améliorés, en vue de la reconduction du dispositif et de son extension;

- recueillir les propositions pour modifier/améliorer les protocoles d'orientation/de prise en charge/de rétro-information concernant les patient.e.s, ainsi que les modalités de suivi administratif des dossiers ;
- redéfinir ensemble les contours d'un partenariat à mettre en place avec la nouvelle structure ;
- identifier des partenaires potentiels à démarcher par la nouvelle structure

En 2022, La PASS de ville Marseille comptait les précédents partenaires de santé qui avaient participé de 2019 à 2021 ainsi que de nouveaux partenaires, **près de 50 professionnels de santé fin 2022.**

MEDECINS GENERALISTES
• Dr Jérémy Khouani, Maison de santé pluriprofessionnelle Peyssonnel, 1 rue Peyssonnel 13003 Marseille • Dr Maeva Jegu Sablier, Maison de santé pluriprofessionnelle Peyssonnel, 1 rue Peyssonnel 13003 Marseille • Dr Eva Mitilian, 40 rue Saint Bruno 13004 Marseille • Dr Claire Serkizyan, 104 rue Saint Pierre 13005 Marseille • Dr Oday Ayach, 10 boulevard d'Athènes 13001 Marseille • Dr Baissac Amélie, 136 Boulevard Longchamp 13001 Marseille • COSEM, centre de santé pluridisciplinaire, 22 place Castellane 13006 Marseille
DENTISTES
• Dr. Marie Mendy, 49 Boulevard de la Glacière 13014 Marseille • Centre dentaire de Marseille, 20-26 Rue Caisserie 13002 Marseille • COSEM, centre de santé pluridisciplinaire, 22 place Castellane 13006 Marseille
GYNECOLOGUE / MEDECINS GENERALISTES AVEC D.U GYNECOLOGIE
• Dr Nadège Zaazou, Maison de santé pluriprofessionnelle Peyssonnel, 1 rue Peyssonnel 13003 Marseille • Dr Maeva Jegu Sablier, Maison de santé pluriprofessionnelle Peyssonnel, 1 rue Peyssonnel 13003 Marseille • Dr Baissac Amélie, 136 Boulevard Longchamp 13001 Marseille
OPHTALMOLOGUE / ORTHOPTISTE
• COSEM, centre de santé pluridisciplinaire, 22 place Castellane 13006 Marseille
PHARMACIES
• Pharmacie de la Poste, 15 rue Colbert 13001 Marseille • Pharmacie Rome Village, 183 rue de Rome 13006 Marseille
LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES
• Laboratoire Labio, 9 Bd de la Blancarde 13004 Marseille • Laboratoire Synlab Provence Belsunce, 16 Cours Belsunce 13001 Marseille • Laboratoire Cerballiance Forbin, 5 rue de Forbin 13003 Marseille
ECHOGRAPHIE
• Dr Oday Ayach, 10 boulevard d'Athènes 13001 Marseille • COSEM, centre de santé pluridisciplinaire, 22 place Castellane 13006 Marseille
RADIOLOGIE
• COSEM, centre de santé pluridisciplinaire, 22 place Castellane 13006 Marseille

Un travail de rencontres partenariales (plus de 50 temps de rencontre) a été mené tout au long de l'année pour présenter l'activité aux acteurs du territoire, et mobiliser :

- à la fois à de nouveaux opérateurs de soins partenaires de la PASS de ville
- mais également des orientateurs formés aux critères de repérage : Les PASS hospitalières, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, l'ADDAP 13, les structures d'hébergements d'urgence/CHRS, les accueils de jour, etc.
- les partenaires institutionnels de l'accès aux droits : la convention AME avec la CPAM 13 et la convention pour les domiciliations avec le CCAS ont été signée

- les partenaires des arrondissements nords intéressés pour accueillir une permanence mobile de la PASS de ville Marseille : France Service, les MDS, la CPTS Actes-Santé

Mise en place d'un outil métier : Développement du Système d'Informations

L'année 2022 a également permis la réalisation d'un Système d'Informations comme outil métier complet et *ad hoc*. Celui-ci permet de fluidifier la gestion des parcours des patients et d'alléger la charge administrative.

Très technique, le développement de l'outil a mobilisé l'équipe tout au long de l'année, du cahier des charges jusqu'à la phase de « recette », accompagnée des professionnels de MH CORE et VSA Conseil.

L'outil livré est répliquable pour de futurs dispositifs de type PASS de ville.



Identifiant

Mot de passe

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

CONNEXION

Version 20230313-1

Structuration budgétaire et financière

Si l'ARS s'était engagée à financer le démarrage de l'activité, restaient à trouver les financements de l'activité opérationnelle démarrant au second semestre 2022. Pour celle-ci, l'ensemble des bailleurs qui soutenaient le dispositif dans les années d'expérimentation ont poursuivi leur soutien financier après le dépôt des demandes de financements 2022 (à hauteur de 92% du budget demandé). Capitalisant la mise œuvre de l'activité, l'équipe a également projeté dès 2022, l'activité sur une année complète, pour mobiliser les financements de l'année à venir, notamment en budgétant l'ensemble de l'offre de service proposée : pérennisation de la médiation en santé, consolidation de la coordination médicale, extension de l'activité mobile au sein des arrondissements nords, etc.

Une démarche de rescrit fiscal auprès des finances publiques a également été lancée pour la reconnaissance du statut d'intérêt général de l'association, l'habilitant à émettre des reçus fiscaux en cas de dons ; une condition à l'éligibilité à de nombreux appels à projets de fondations vers lesquelles l'association s'est tournée cette année pour une partie des financements 2023.

VERS UNE INSTRUCTION MINISTERIELLE PORTANT CAHIER DES CHARGES DES PASS DE VILLE

Démarrés en 2021, les groupes de travail portés par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et réunissant la Direction de la Sécurité Sociale, la Direction Générale de la Santé, la Direction Générale de la Cohésion Sociale, la CNAM, La délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, les ARS des territoires concernés et les porteurs de projets dont La PASS de ville Marseille, ont continué en 2022 (3 temps de travail) pour aboutir en fin d'année à un projet d'Instruction ministérielle ayant pour objet de fournir un référentiel définissant les missions, activités, modalités d'intervention et règles de rétroactivité s'appliquant aux permanences d'accès aux soins de santé de ville. Celui-ci pourrait être publiée en 2023.

Comité de pilotage 2022

Le comité de pilotage 2022 réunissant les partenaires institutionnels et financiers de l'association s'est tenu le 13 décembre 2022 au sein des locaux de l'URIOPSS PACA Corse. Il a permis de revenir sur les objectifs atteints et temps forts de l'année 2022 ainsi que se projeter sur les enjeux stratégiques et opérationnels de 2023.

PARTIE 2

Bilan 2022 : Développement de l'activité opérationnelle

Contexte d'intervention en 2022

Les inégalités sociales de santé à Marseille

La santé est un domaine dans lequel s'expriment de manière aiguë les inégalités sociales

L'Observatoire des inégalités écrivait en 2019 « Il n'y a pas de grandes villes de France autre que Marseille où il y ait une telle concentration de pauvreté². »

A Marseille, la dernière enquête d'ASSAb dénombre 14 000 personnes vivant à la rue³. L'enquête révèle qu'un tiers des personnes de plus de 50 ans recensées à la rue, figuraient déjà dans les registres de l'enquête de 2016... soulignant que les hébergements d'urgence – en théorie ponctuels – au sein desquels elles ont été recensées, ne sont vecteurs d'aucune solution et se retrouvent en partie saturés par ces personnes sans autres alternatives. « Les systèmes d'accueil de la 2e ville de France apparaissent saturés chaque nuit, surtout

en centre-ville, plus de gens se trouvent dehors qu'abrités, par manque de places disponibles » résume le CCAS de Marseille⁴. Les places d'hébergement manquent cruellement : en 2021, seuls 39 % des appels passés au 115 ont été suivis d'une réponse, et seulement 29 % des premières demandes ont été pourvues⁵.

Marseille fait également partie des communes les plus inégalitaires du territoire national. Les derniers chiffres de l'INSEE font état d'un taux de pauvreté sur Marseille de 26%, particulièrement concentré dans les 1^e, 2^e, 3^e, 14^e et 15^e arrondissements où il atteint jusqu'à 52%, quand la moyenne nationale s'établit elle à 14%⁶. En 2019, le 3ème rapport de l'Observatoire des inégalités confirmait que 100.000 marseillais, résident dans un quartier où plus de 50% de la population vit sous le seuil de pauvreté, comme dans le 3ème arrondissement - surnommé par ses habitants « la zone des oubliés » - où ce chiffre atteint les 77%. Et la situation ne cesse de s'aggraver : C'est désormais 7 arrondissements qui font partie des 20 plus pauvres de France, contre 4 il y a 10 ans d'après l'Insee. « À cela s'ajoute une pauvreté invisible : celle de petits ouvriers, retraités, employés peu qualifiés qui se trouvent juste au-dessus des 25 % les plus précaires. Le quart des habitants a un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Un autre quart n'en est pas loin. » complétait l'économiste Philippe Langevin. Enfin, la part d'allocataires dont le revenu dépend à 100 % de prestations sociales est estimée à 25% sur Marseille : elle est encore plus élevée sur le Grand centre-ville (34%) et dans le 14ème arrondissement (36%).

Des conditions de vie qui impactent et dégradent l'état de santé, avec en particulier une prévalence plus élevée des pathologies chroniques et l'existence de fréquents comportements à risque, qui s'associent à un taux de mortalité plus important à âge égal que dans la population générale, et une perte notoire d'espérance de vie : A Marseille, selon les quartiers, l'espérance de vie varie de presque dix ans⁷. Une situation que le renoncement ou le retard de soins vient aggraver.

² 3ème rapport de l'Observatoire des inégalités, juin 2019

³ Enquête ASSAb 2019, janvier 2022

⁴ Analyses des besoins sociaux 2021, CCAS Marseille

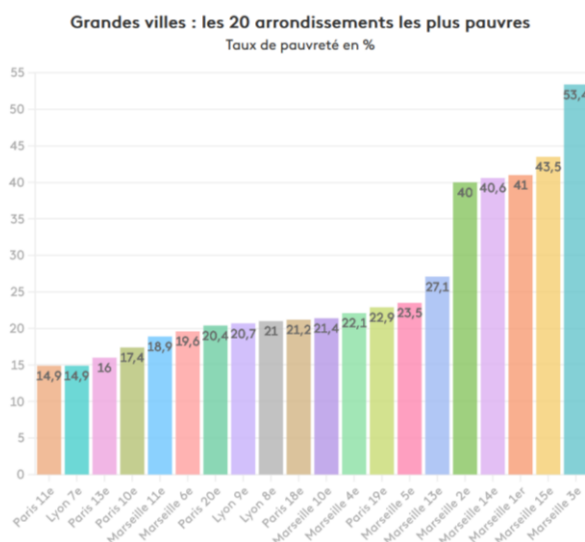
⁵ Diagnostic opérationnel de l'ultra-précarité à Marseille, Action contre la faim, juin 2022

⁶ Index Filosofi Insee, septembre 2018

⁷ Tribune François Crémieux, Directeur général de l'AP-HM et Jean-Luc Jouve, Président de la CME de l'AP-HM, le Monde, décembre 2021

L'implantation de la PASS de ville Marseille en 2022

La ville présente ainsi deux grandes zones de précarité : les quartiers nord et le centre-ville. Cinq arrondissements affichent un taux de pauvreté supérieur à 40%, dans le centre et au nord de la ville (1^e, 2^e, 3^e, 14^e, 15^e).



Dès 2018, le diagnostic territorial mené dans le cadre du dispositif PASS de ville en 2018 en croisant les données liées à la précarité et l'offre de soins, avait conduit à le positionner le dispositif sur plusieurs territoires en centre-ville (1^{er}, 2^e, 3^e) et dans les quartiers Nord (14^e). Ce diagnostic avait permis de mettre en lumière que le centre-ville est un territoire qui concentre la précarité mais qui est moins touché par les problématiques de mobilité et d'offres de soins tandis que les quartiers nord cumulent les problématiques de la précarité, de mobilité et de faible offre d'accès aux soins. Sur ce dernier point, si la situation se dégrade, des initiatives se créent - via l'installation de structures d'exercices coordonnées - pour essayer de combler ces déficits sur certains territoires ciblés et y maintenir/rétablir une offre de soins. C'est aussi l'ambition portée dans le cadre de « Marseille en Grand », face aux départs de plus en plus nombreux et précipités des médecins, afin que « la question ne [doive] plus être d'ouvrir une structure médicale ici ou là, dans l'espoir vain d'endiguer la désertification »⁸. Par ailleurs, l'approche par quartier (carte de l'indice de désavantage social (IDS)) permet de constater que des quartiers au sein des arrondissements du Nord (par exemple, la jonction des arrondissements du 14^e, 15^e, 3^e) sont ceux qui concentrent la majorité des micro-territoires les plus précaires, où la précarité est accentuée par un isolement géographique et la faiblesse des transports publics.

En 2022, La PASS de ville Marseille a donc densifié sa présence sur les territoires du centre-ville en y étoffant l'offre de soins de ville disponible⁹. En parallèle, la PASS de ville a commencé à développer son extension dans les quartiers Nord¹⁰, notamment dans le 15^e, identifié comme Zones d'Intervention Prioritaires par l'ARS au regard du faible maillage de médecins généralistes (une densité de 7 pour 10 000 contre 11,8 pour Marseille¹¹). L'idée est de se délocaliser sur d'autres sites que sa permanence fixe, pour répondre aux besoins des populations et des territoires.

⁸ Tribune François Crémieux, Directeur général de l'AP-HM et Jean-Luc Jouve, Président de la CME de l'AP-HM, le Monde, décembre 2021

⁹ Voir partie 1, Extension réseau de soins de ville, page 4

¹⁰ Voir partie 2, l'activité 2022, page 10

¹¹ CartoSanté – Source : FNPS – INSEE 2020 : CartoSanté - Rapports et portraits de territoires (atlasante.fr)

Permanences d'accueil du public

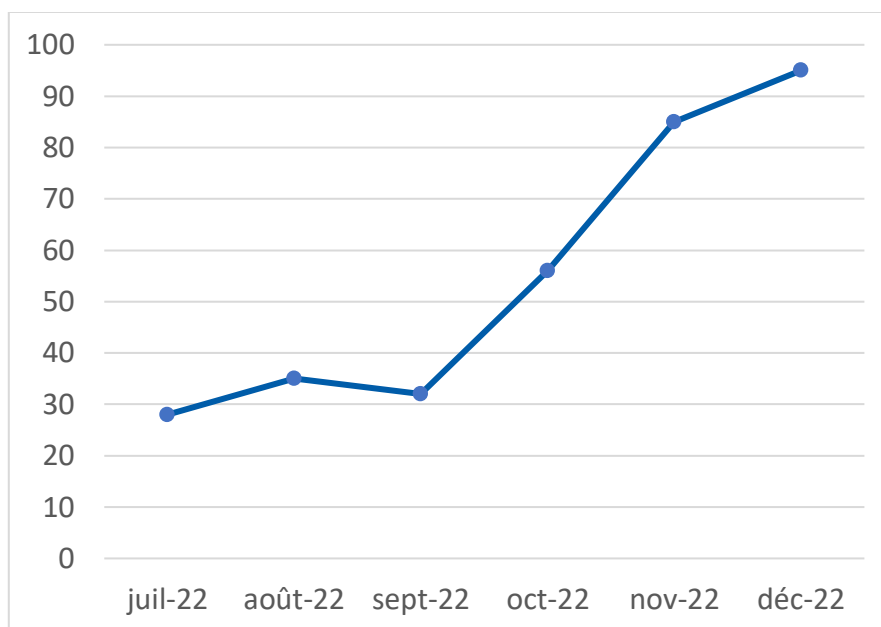
La PASS de ville Marseille accueille le public **le matin sur rendez-vous**. La majorité des rdv a été pris dans le cadre de sollicitations de partenaires orientateurs, parmi lesquels Médecins du Monde et les PASS hospitalières sont les principaux prescripteurs¹².

La PASS de ville Marseille a ouvert ses permanences d'accueil du public sur son **site principal** le 4 juillet 2022. Depuis novembre 2022, la PASS de ville accueille également le public lors de **permanences mobiles¹³ au sein d'une structure partenaire** : La Maison France Service de Bougainville (dans le 15ème arrondissement au sein du quartier de la Cabucelle/Les Crottes).

File active

283 bénéficiaires ont été reçus sur ces permanences.

A l'issue de la phase de mise en place de l'activité à l'été 2022, la file active a été en constante **augmentation chaque mois**.



Toutefois, en 2022, la PASS de ville ne bénéficiait pas d'un conventionnement avec la CPAM¹³ sur l'ensemble des couvertures maladies : AME et PUMA/CSS¹⁴. De ce fait, l'accompagnement à la couverture maladie¹⁵ ne concernait que les potentiels bénéficiaires de l'AME. Le dispositif se retrouvait contraint de ne pas pouvoir proposer la même offre de service aux potentiels bénéficiaires de la PUMA/CSS. Cette absence de conventionnement PUMA/CSS a limité l'activité de la PASS de ville, notamment au regard de la file active potentielle relevant de la PUMA/CSS, et pour laquelle les acteurs du territoire l'ont sollicité pour la prise en charge de patients.

¹² Face au nombre de sollicitations, l'équipe s'est mobilisée pour répondre à ces demandes étendues d'informations et de réorientation (partie xx)

¹³ Qui ont vocation à être multipliées en 2023

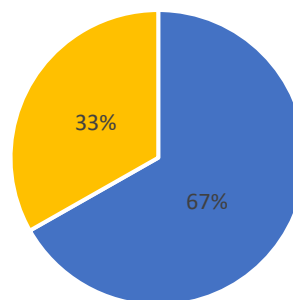
¹⁴ La convention PUMA/CSS démarrera en 2023

¹⁵ Développé ci-dessous (partie x)

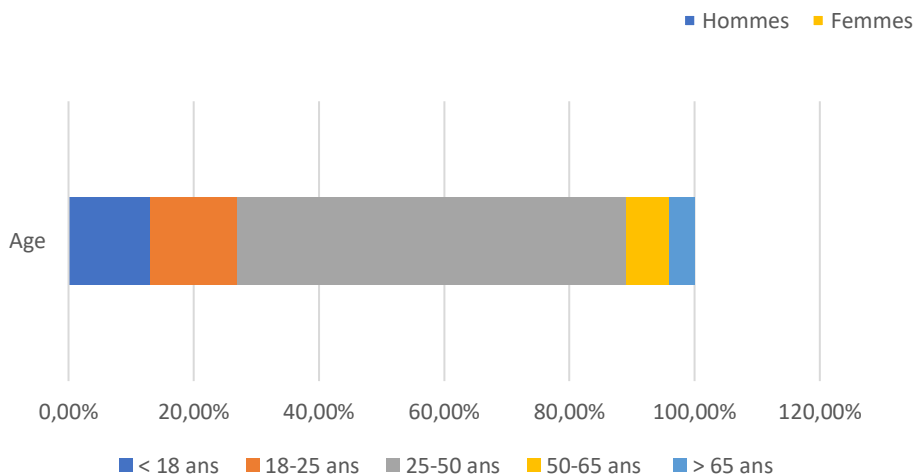
Profils de la file active

SEXE :

La PASS de ville Marseille a accueilli 1/3 de femmes et 2/3 d'hommes.



AGE :



Plus d'un quart (27%) de la file active sont des jeunes de moins de 25 ans parmi lesquels :

- des enfants et adolescents, avec leurs parents en situation de fragilité sociale en habitat précaire ou en bidonvilles,
- des mineurs isolés non pris en charge par l'aide sociale à l'enfance vivant en squat ou hébergés par des citoyens organisés en collectifs
- de jeunes adultes démunis, vivant à la rue (ou hébergés la nuit en structures d'hébergement d'urgence sachant que moins d'un tiers des premières demandes sont satisfaites par le 115¹⁶).

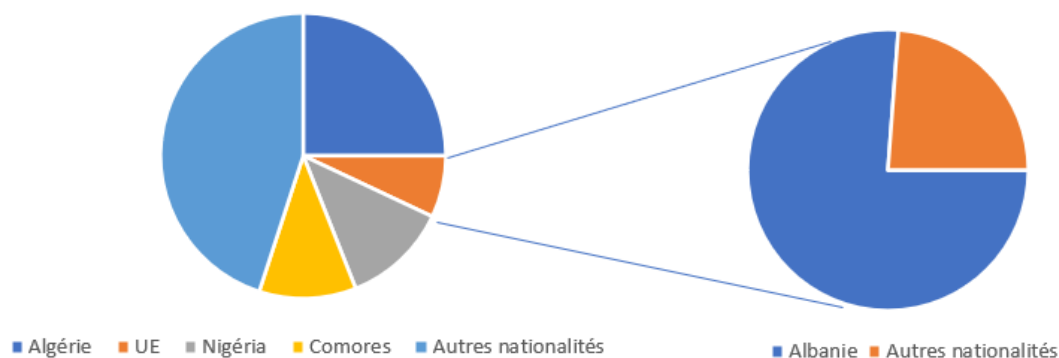
A Marseille, la dernière enquête réalisée par ASSAb sur le nombre de personnes à la rue, parue en janvier 2022, souligne que le nombre de mineurs a d'ailleurs doublé depuis 2016.

Ces différents jeunes ont en commun des parcours traumatiques de précarité et/ou d'exils, ainsi que des conditions de vie dégradées, autant d'éléments qui détériorent leur état de santé, qui les expose à des comportements à risque et au risque de pathologie chronique et in fine un taux de mortalité plus élevée que dans la population générale : A Marseille, selon les quartiers, l'espérance de vie varie de presque dix ans.

NATIONALITES :

Les 3 nationalités les plus représentées sont Algérie, Nigéria et Comores. Nous accueillons également 7% de ressortissants de l'UE, majoritairement d'Albanie.

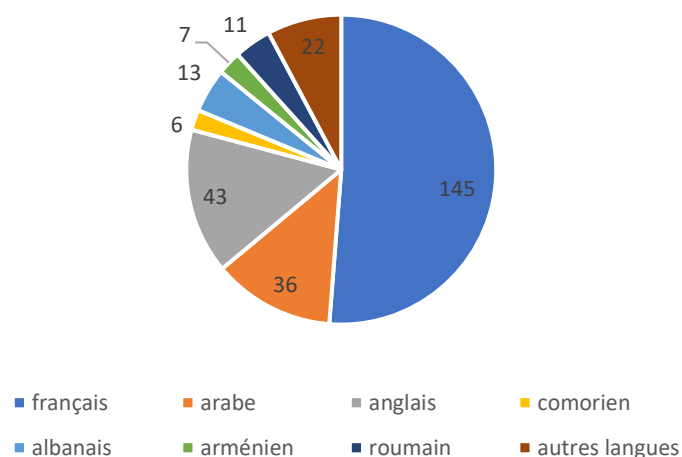
¹⁶ ASSAb 2022



LANGUES :

La moitié de nos bénéficiaires est allophone. Parmi eux, l'anglais et l'arabe sont les langues les plus représentées.

La PASS de ville Marseille a ainsi recours à l'interprétariat professionnel et le met à disposition de l'ensemble des professionnels de santé qui recevront les bénéficiaires dans le parcours en PASS de ville.



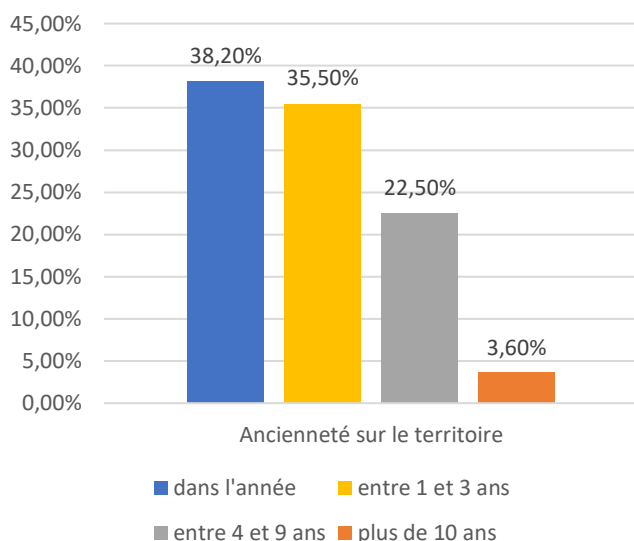
La PASS de ville ne milite pas pour le recours à l'interprétariat « de fortune », endossé par un proche des patients, ou via des sites de traductions sur internet ; source de difficultés de compréhension, de malentendus et de problèmes de confidentialité. Tout au long de leur parcours de santé, la PASS de ville propose aux patients de bénéficier, dès que nécessaire, d'un service d'interprétariat professionnel par téléphone via ISM interprétariat ou en présentiel via OSIRIS, selon les délais de rdv. Consciente des barrières linguistiques, la PASS de ville met l'interprétariat professionnel à disposition des professionnels pour faciliter une prise en charge de qualité et veiller au respect du secret médical. La mise en place de l'interprétariat en présentiel permet également de sensibiliser les professionnels de santé en levant les freins ressentis et rencontrés par ces derniers dans le recours à l'interprétariat par téléphone : difficultés à assurer la consultation avec une tierce personnes, coût du service, disponibilité de l'interprète.... La présence d'interprètes en présentiel via Osiris a permis de commencer ce travail en 2022, qui devra être poursuivi.

L'accueil en permanence PASS de ville

Une évaluation des besoins médico-sociaux est réalisée chaque jour, par un binôme : travailleur social et soignant. Ce repérage permet d'identifier le public inclus dans la suite du parcours PASS de ville.

Lors de cette évaluation le binôme évalue différents critères d'abord socio-administratifs puis médicaux.

ARRIVEE EN FRANCE :



Près des deux tiers des bénéficiaires sont en France depuis plus d'un an et se trouvent pourtant en situation d'absence de droits à la couverture maladie. Bien qu'éligibles à une couverture maladie, ces patients sont dans l'impossibilité d'accéder aux soins.

Un peu plus du tiers du public reçu, est arrivé en France dans l'année. Majoritairement, ces bénéficiaires sont des primo-demandeurs AME que nous pouvons accompagner dans leur demande AME, grâce au travail de plaidoyer mené en 2021, ayant abouti à la parution du décret du 3 septembre 2021¹⁷

L'AIDE A L'ACCES A UNE COUVERTURE MALADIE, DÈS QUE POSSIBLE :

Si le patient est repéré comme éligible à une couverture maladie, il est accompagné dans le montage de son dossier, qui sera ensuite déposé par le travailleur social de la PASS de ville, chaque semaine à la CPAM 13, en vertu d'une convention qui facilite le dépôt hebdomadaire et garantit l'instruction du dossier dans un délai imparti.

Ce temps d'accompagnement constitue un vrai travail de médiation en santé auprès du public afin de favoriser la compréhension de la couverture maladie par le patient.

80% des bénéficiaires étaient éligibles à une couverture maladie. La PASS de ville Marseille a ainsi constitué et déposé dans le cadre de son conventionnement avec la CPAM 13 les dossiers d'AME de 242 bénéficiaires¹⁸.

20% n'étaient pas encore éligibles à une couverture maladie. Il s'agit principalement de patients qui ne pouvaient pas justifier d'une preuve de présence de plus de 3 mois sur le territoire français¹⁹. Également des patients qui ne relevaient pas de l'AME ont pu être inclus dans ce pourcentage dans la mesure où – comme précisé - La PASS de ville Marseille n'était pas encore conventionnée pour le dépôt de PUMA/CSS en 2022.

ACCOMPAGNEMENT EN SANTE, PROPOSER UN ACCES AUX SOINS DE VILLE DE DROIT COMMUN AU MEME MOMENT

Lors de la permanence, immédiatement **sans attendre le dépôt du dossier ni son instruction**, le patient peut - si le soignant l'évalue nécessaire - être orienté pour une prise en charge médicale en médecine de ville. Lui est possible, sans avance de frais, une première consultation de médecine générale, dentaire, ou de gynécologie (ces spécialistes ne nécessitent pas d'être adressé par son médecin traitant conformément au parcours de soins coordonnés)

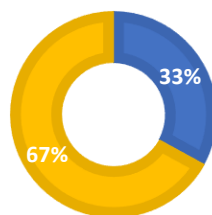
¹⁷ https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=Fyj3D3PEfRcxT37RpSc4_b5c7pYyrzbT6dnhACItDn4=

¹⁸ Un dossier peut concerner plusieurs bénéficiaires (ex. dossier pour une famille)

¹⁹ Grace à la médiatrice en santé ces patients ont été recontactés dès leur éligibilité pour être accompagné dans leur dossier d'AME.

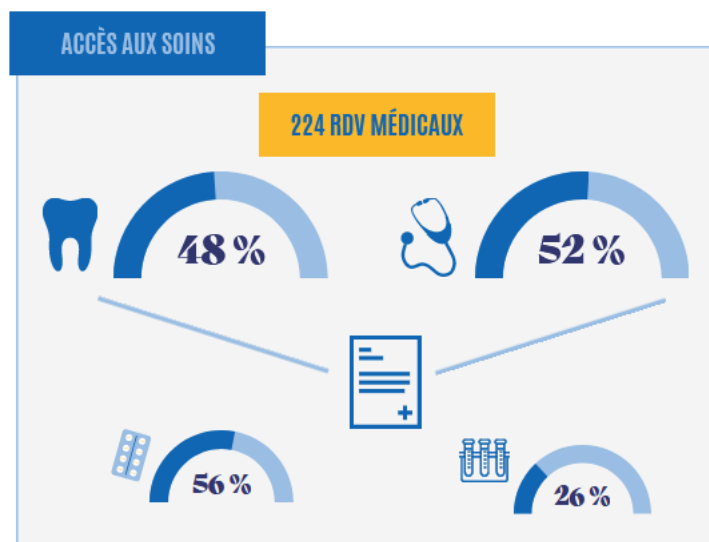
Un tiers des bénéficiaires accueillis en entretien santé souffraient d'une pathologie chronique.

■ pathologie chronique ■ pathologie aiguë



Les entretiens santé ont majoritairement conduit à des orientations médicales dans le dispositif PASS de ville.

Ainsi, lors de ces entretiens, 224 rdv médicaux en PASS de ville ont été organisés pour initier la prise en charge dont quasiment la moitié en médecine générale (52%) et l'autre moitié en dentaire (48%)²⁰.

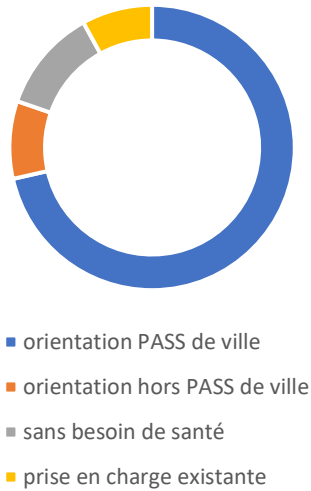


Lors de ces rdv, les médecins ne facturent donc pas les patients. A l'issue de cette première consultation, le patient pourra également être reçu de nouveau en consultation(s), à la demande du professionnel de santé, sans avance de frais, tout au long de l'instruction de son dossier de couverture maladie.

Aussi, le professionnel de santé pourra ordonner la prise de traitements et la réalisation d'exams complémentaires qui seront honorés par des pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, centres d'imagerie médicale - tous partenaires de la PASS de ville - également sans avance de frais.

²⁰ + 3 rdv de gynécologie

Ainsi, à l'issue de ces rdv médicaux, un peu plus de la moitié (56%) a donné lieu à une prescriptions de traitements pharmaceutiques et un peu plus du tiers (26%) à des examens complémentaires en laboratoires d'analyses médicales.



En parallèle de ces rdv médicaux en PASS de ville, les entretiens santé ont également conduit à des orientations médicales hors PASS de ville (8%), notamment à l'hôpital ainsi qu'auprès des PMI, CMP, Cegidd, etc. Également, 8% des entretiens santé n'ont pas donné lieu à une orientation médicale car les patients étaient déjà suivis notamment en médecine de ville ; la PASS de ville les a accompagnés, afin d'éviter la rupture de leurs couverture maladie. Enfin pour certains bénéficiaires, ne présentant pas de besoin de soin au moment de leur venue, l'entretien santé n'a pas abouti à une proposition d'orientation médicale (11%). Ces patients ont pu être accompagnés dans leur ouverture de droits. Ainsi, ils pourront être soignés en médecine de ville comme tout un chacun, hors du dispositif PASS de ville, dès lors qu'ils auront un besoin de santé.

TEMOIGNAGES – DES PARCOURS A LA PASS DE VILLE MARSEILLE

LE CONTEXTE

Houria*, 80ans, de nationalité algérienne, bénéficiait de la PUMa CSS (protection universelle maladie/complémentaire santé solidaire) en tant que demandeuse d'asile. Hébergée dans un habitat diffus du centre d'hébergement Saint-Louis, elle était suivie par son médecin traitant pour une maladie chronique.

Déboutée de l'asile, Houria a donc perdu sa couverture maladie... A l'expiration de sa PUMa CSS, Houria constitue seule son dossier d'aide médicale d'Etat (AME), qu'elle dépose dans la boîte aux lettres de l'Assurance Maladie, méconnaissant les nouvelles règles qui s'appliquent au primo-demandeurs de l'AME. Sa demande AME n'a donc jamais abouti...

En l'absence de couverture maladie, sa prise en charge médicale s'étiole: son médecin continue de la recevoir à titre gratuit mais Houria ne peut pas se procurer les traitements. Les visites d'infirmières à domicile s'arrêtent pour ses soins d'hygiène, l'observance de son traitement et le suivi de sa maladie chronique...

L'ACCIDENT

En septembre, Houria chute dans le métro et se blesse.

Son médecin la reçoit en consultation, à titre gratuit. Face aux douleurs, il lui prescrit une échographie des membres inférieurs et des traitements: des ordonnances impossibles pour Houria en l'absence de couverture maladie...

NOTRE PRISE EN CHARGE

Le centre d'hébergement sollicite la PASS de ville pour la situation médicale de Houria. La PASS de ville s'occupe de l'ouverture de l'AME et de sa prise en charge médicale, lui permettant d'accéder à ses traitements et réaliser son échographie.

Houria est immédiatement traitée suite à sa chute et continue d'être prise en charge pour le suivi de sa maladie chronique pendant l'instruction de son dossier d'AME constitué avec la travailleuse sociale de la PASS de ville.



NOTRE PARTENARIAT

La PASS de ville a mis en place un partenariat avec l'équipe mobile ESSIP de SAI, qui permet à Houria de bénéficier à nouveau des visites d'infirmières au sein de son hébergement.

LA CONCLUSION

Houria bénéficie enfin de l'AME et son parcours de soins, auprès de son médecin traitant peut se poursuivre. Également, elle peut être accompagnée d'infirmières à domicile, comme n'importe quel autre patient.

*Le prénom a été modifié

LE CONTEXTE

Peter a 30 ans. Originaire du Nigéria, cet anglophone est arrivé en France à l'été 2020 et y a demandé l'asile.

Débouté de l'asile, Peter est aujourd'hui temporairement hébergé dans un HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) au nord de Marseille.

Accompagné par la Cimade, Peter est dans l'attente de la prise en compte de sa demande de réexamen d'asile par la Préfecture.

Dans l'intervalle, Peter **ne bénéficie d'aucune couverture maladie**.



LE BESOIN

Sans aucune couverture maladie Peter est **en rupture de soins**. Il est accueilli à la PASS de ville Marseille où la coordinatrice santé constate la rupture du suivi psychiatrique au sein de l'hôpital Edouard Toulouse, ainsi qu'un passage aux urgences de la Timone faute d'autres solutions s'offrant à lui. A l'issue de ce passage hospitalier, Peter s'est vu prescrire une échographie qu'il ne peut réaliser... Il se plaint toujours de vives céphalées que le paracétamol n'a pas réduites.

NOTRE PRISE EN CHARGE

Quand Peter aura introduit son réexamen de demande d'asile, il sera de nouveau éligible à la PUMa CSS.

En attendant, il relève de l'AME (aide médicale d'Etat) que la PASS de ville Marseille va constituer et déposer pour lui auprès de la CPAM13. Sans adresse, Peter va être domicilié en urgence au CCAS de Marseille afin de ne pas ralentir l'obtention de son AME et la **prise de son parcours de soins**.



NOTRE PRISE EN CHARGE

Peter va être orienté vers un médecin généraliste de la PASS de ville Marseille **sans attendre l'obtention de son AME**. Pendant ce temps, il bénéficie aussi d'un traitement et d'examen complémentaires nécessaires à sa situation. Il est reçu par le médecin à de nombreuses reprises, étant donné son état de santé et la rupture de soins dont il a pâti.

LA CONCLUSION

Peter a bénéficié de l'AME qui a pris en charge rétroactivement la reprise de son parcours de soins au sein de la PASS de ville Marseille. Malheureusement Peter s'est vu fermer son AME au moment où il a été de nouveau reconnu comme demandeur d'asile. Toutefois, la PUMa CSS à laquelle il devenait alors éligible ne lui a pas été accordée à ce moment là, provoquant une nouvelle rupture de couverture maladie et par conséquent de sa prise en charge médicale!

Grace à la PASS de ville Marseille, Peter a continué de voir le médecin généraliste partenaire qui le suivait : 7 fois après la fermeture de son AME, dont la PASS de ville Marseille a été informée un mois plus tard. La PASS de ville Marseille a rémunéré ces consultations ainsi que les professionnels de santé partenaires qui ont délivré traitements et examens. Peter obtiendra sa PUMa CSS deux mois plus tard encore... En attendant, sans prise en charge de ses soins par la PASS de ville Marseille, Peter aurait à nouveau renoncé à se soigner.

En coupant ses droits à l'AME avant l'obtention de sa PUMa CSS, c'est en réalité un refus de soin que le système oppose à Peter.

LA FIN DU PARCOURS EN PASS DE VILLE

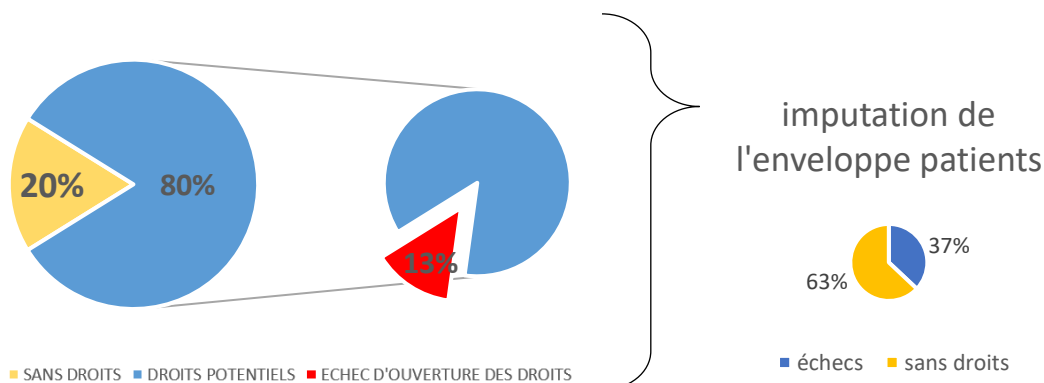
→ A l'issue du délai d'instruction par la CPAM13, celle-ci communique le retour à la PASS de ville Marseille :

- **Si la couverture maladie est obtenue**, la PASS de ville se tourne vers l'ensemble des partenaires ayant pris en charge le patient pour leur communiquer le NIR et la date de validité des droits des patients transmis par la CPAM. Ils peuvent alors facturer la prise en charge du patient, dans le cadre du tiers-payant. L'originalité du dispositif repose sur le fait que la couverture maladie prend effet au moment de la constitution du dossier et non de son dépôt, si bien que les soins ayant eu lieu entre ces deux dates (< 1 semaine) sont couverts par la couverture maladie obtenue²¹.
- **Si la couverture maladie n'est pas obtenue**, la PASS de ville se tourne vers l'ensemble des partenaires ayant pris en charge le patient pour leur demander les factures correspondantes et procèdent au paiement par virement, via l'enveloppe PASS de ville qui permet la prise en charge des patients sans droits.

Pour les patients ayant eu un rdv médical, le taux d'échec d'ouverture de leurs droits à la date des soins et à l'issue du délai de prise en charge de 45 jours, s'élève à 13%, pour un total de 1689 euros (factures allant de 23 euros à 270 euros) soit un coût/patient de 88 euros.

Toutefois, parmi ces échecs, la moitié a pourtant bel et bien une couverture maladie. En effet, certains de ces patients :

- ☑ ont bénéficié de l'AME mais à une date ultérieure à celle des soins réalisés
- ☑ ont bénéficié de l'AME mais à l'issue du délai de prise en charge de 45 jours
- ☑ bénéficiaient en fait de l'assurance maladie (régime obligatoire mais sans complémentaire). C'est notamment le cas de nombreuses personnes dont le titre de séjour est échu et qui bénéficient d'un maintien de droits, tant que le contrôle de la régularité du séjour par la CPAM n'a pas commencé. Bien qu'irrégulières sur le territoire, ces personnes ne peuvent ni demander l'AME, ni bénéficier de la CSS.



Les 20% de patients non éligibles à une couverture maladie ont représenté des dépenses d'accès aux soins en PASS de ville s'élevant à 2876 euros (factures allant de 23 à 187 euros) soit un coût/patient de 85 euros.

²¹ Cette disposition est uniquement vraie pour les bénéficiaires de l'AME. Pour les bénéficiaires de la CSS, le principe de l'admission immédiate n'est toujours pas appliqué, obligeant le dispositif à refuser les patients éligibles à la CSS. Un travail avec la CPAM 13 sera nécessaire pour lever cette limite au dispositif.

Le développement de nouvelles activités de médiation: information et (ré)orientation



Informations/Réorientation des patients et/ou des professionnels, qui nous sollicitent :

- lors de l'accueil dans les locaux
- par téléphone

+ 20%
d'activité



Face au nombre de sollicitations, l'équipe s'est mobilisée pour répondre à ces demandes étendues d'informations et de réorientations grâce à une ligne téléphonique constamment joignable.

Dès lors que ces sollicitations ont lieu dans le cadre de l'accueil du public dans les locaux, l'activité d'information/réorientation se fait en appelant le partenaire identifié, avec un courrier de liaison et en utilisant l'interprétariat si nécessaire.

Sollicitations accès aux droits et aux soins	Sollicitations autres
MDS, CCAS, Cegidd, Planning familial	Hébergement d'urgence, Scolarisation, Cours de FLE, Vestiaires, Démarches liées au séjour...

De plus, depuis novembre 2022, la médiatrice en santé propose des accompagnements individuels, notamment physique, des patients particulièrement vulnérables, afin d'autonomiser le patient dans son parcours de santé et développer la capacité d'agir des personnes dans la prise en charge de leur santé. Cet accompagnement est un moyen efficace d'améliorer l'accès aux services de santé pour les patients et renforce les liens avec les professionnels. Cette première mission est de permettre aux bénéficiaires de la PASS de ville de s'engager dans des parcours de soins et de les mener à bien, en contournant les obstacles d'un système d'accès aux droits et soins complexes, tout en prenant en compte leur environnement de vie.

DEVELOPPEMENT DE LA COORDINATION DES PARCOURS DE SANTE

Le développement de la coordination des parcours de santé



Dans le cadre du parcours de santé en PASS de ville et à l'issue de celui-ci :

- Lettre de liaison systématique à destination du professionnel de santé
- Actions de prévention (vaccination, dépistage...)
- Accompagnement à la réalisation/compréhension des examens complémentaires
- Accompagnement à la reprise de rdv (atelier collectif en projet avec Emmaus Connect en 2023)
- Liens avec des médecins spécialistes, dans l'attente de recevoir effectivement la carte d'AME (lien avec la PASS hospitalière pour un extrait de CDR sur l'état des droits) ex. Pole odontologie

Rappel/SMS patients :

- avant leur rdv médical,
- en cas de rdv médical non honoré,
- dès l'ouverture des droits dans l'attente du courrier CPAM et de la carte AME,
- dès lors qu'ils sont éligibles à l'AME
- dès qu'il est temps de renouveler l'AME (atelier collectif en projet en 2023)

1/3
patients

Depuis 2022, la coordination médicale et la médiatrice développent des actions en faveur de l'autonomisation du patient dans son parcours de soins. A ce titre, désormais, les patients qui le nécessitent sont accompagnés à la prise de nouveaux rdv médicaux notamment via les plateformes numériques telles que Doctolib. Un atelier est envisagé en 2023 avec Emmaüs Connect sur cet axe. Également l'équipe accompagne le patient dans l'articulation de son parcours de soins avec plusieurs professionnels (récupération des résultats d'examens complémentaires, aide à l'orientation vers la prévention PMI/vaccination, etc.).

Conclusion

De nouveaux défis !

2022 a été la première année complète de la nouvelle association la PASS de ville Marseille créée l'été précédent.

Une première année dense, marquée par la nécessité de structurer et redémarrer l'activité opérationnelle afin d'accueillir le public dès juillet 2022. Ainsi, à l'issue d'une phase d'amorçage au troisième trimestre 2022, le dernier trimestre 2022 a été marqué par une montée en charge croissante chaque mois, pour arriver fin 2022 - début 2023 à des matinées de permanence occupées au maximum de nos capacités d'accueil !

Une situation qui laisse entrevoir un 1^{er} défi pour 2023 : répondre à des besoins d'accès à la santé grandissants et non satisfaits sur le territoire marseillais, d'autant plus que fin 2022 la PASS de ville Marseille négocie avec la CPAM la signature très attendue d'un conventionnement permettant de prendre en charge les potentiels bénéficiaires de la PUMA C2S, qui viendraient augmenter substantiellement l'ampleur de la file active. Aux enjeux de structuration SE sont donc substitués de **forts enjeux de développement** - notamment au sein des arrondissements nords de Marseille - rendant nécessaire le développement d'une nouvelle équipe pour mailler ces territoires. Ce défi attend également la PASS de ville Marseille en 2023.

En parallèle de ces forts enjeux opérationnels, de véritables enjeux stratégiques et financiers attendent la PASS de ville Marseille en 2023 :

- L'issue de l'Instruction ministérielle portant cahier des charges des PASS de ville, qui permettra de donner une existence réglementaire au dispositif que nous portons, et nous l'espérons des moyens pérennes à la hauteur de nos enjeux de développement.
- La recherche de financements, idéalement pluri-annuels, privés peut-être, afin de sécuriser les activités de l'association, et relever les défis d'étendre l'activité à de nouveaux bénéficiaires et de nouveaux territoires.